

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2019/20 DU 31 MAI 2019

Portant sur l'acquisition de la parcelle AL 289

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 10
- Représentés : 0
- Votants : 10
- Exprimés : 10
- Pour : 10
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 31 mai 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 24/05/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : FITZSIMONS Thomas, GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETELLE Suzanne,

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle de terrain, jouxtant l'atelier communal, cadastrée AL 289 d'une contenance de 2049 m2, est à vendre au prix de 5 000 €.
Elle propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir la dite parcelle au prix de 5 000 €
- autorise Madame le Maire à signer l'acte administratif d'acquisition.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS